



Le Lien

Bulletin municipal officiel de Donnemarie-Dontilly n° 115 – janvier 2018



Au nom du Conseil municipal et des membres du Centre Communal d'Action Sociale, je vous souhaite une année 2018 riche de bonheur et de fraternité.

Avec cette nouvelle année, nous avons dépassé la moitié de ce mandat. Le moment est venu de dresser un bilan des actions conduites et de présenter celles qu'ils nous restent à poursuivre.

La première moitié de ce mandat est d'abord marqué par la création d'un nouveau service de restauration scolaire avec la mise en place d'un self dans la nouvelle cantine de l'école élémentaire, la poursuite des ajustements après l'ouverture d'un centre de loisirs municipal pour les enfants de l'école maternelle, la montée en puissance de l'*Espace Social Municipal*, la création de nouvelles manifestations comme la *Course verte du Montois*, qui rassemble chaque année plusieurs centaines de participants sur chaque épreuve. et l'inscription de notre commune dans la chartre des Villages de caractère.

Ce fut aussi plusieurs chantiers qui ont mobilisé adjoints et conseillers : rénovation des voiries et installation des trottoirs sur le Boulevard du Nord, enfouissement des réseaux et rénovation de la rue de Champeaux, aménagement de nouvelles promenades le long de l'Auxence et de nouveaux espaces de stationnement ...

En parallèle, de nouveaux services se sont développés ou ont été installés sur notre commune : dentiste, garagiste, artisans, paysagistes, restaurateurs, crèche familiale, ...

En lien avec la Communauté de Communes du Bassée-Montois, le développement des transports a nettement progressé ces dernières années : transport à la demande, renforcement de la ligne 7 avec l'installation d'une nouvelle desserte vers Montereau et Provins.

Ces derniers mois marquent aussi le début de la construction de la maison de l'enfance et la mise en place de la fibre optique

Pour cette seconde période, après l'obtention de diverses dotations, plusieurs chantiers prioritaires vont continuer à nous mobiliser.

D'un point de vue strictement municipal : la 1^{ère} phase des travaux de réhabilitation des places des Jeux et du Marché qui commencera par l'enfouissement des réseaux et l'agrandissement du nouveau parking du parc René Cassin, suivis en 2019 des aménagements de la Place du Marché et de la grange.

Après la signature du contrat de territoire entre les communes du Bassée-Montois et les services de l'Etat, plusieurs projets structurants sont désormais subventionnés et donc réalisables :

- En lien avec nos médecins, mise en place d'un pôle santé qui devrait permettre d'améliorer la présence médicale sur notre territoire.
- En lien avec les ADMR, construction d'une résidence pour personnes âgées et l'installation de services spécifiques.
- Rénovation de la halle afin de la mettre à disposition des artistes et des associations.
- Réhabilitation de l'église de Dontilly et installation du pôle culturel Bassée-Montois.

De beaux projets ambitieux qui nécessitent votre soutien et vos encouragements car la tâche qui nous attend est lourde, les projets complexes et leur réalisation encore pleine d'imprévus.

Pour conclure, un grand merci aux bénévoles de la *Croix Rouge* qui, avec le *Centre Communal d'Action Sociale*, se tournent vers ceux qui souffrent de la précarité.

Un grand merci à tous ces bénévoles qui s'organisent pour nous proposer du sport, de la musique ou des rencontres festives : concerts de Noël, fête de la musique, journées de la

parentalité, soirées avec la bibliothèque Aimée Césaire, théâtre avec les *Scènes rurales*, journées du patrimoine, VTT, brocante de septembre, *Course verte du Montois*, ...

Merci à nos gendarmes qui sécurisent nos espaces publics, à nos pompiers qui répondent à l'urgence, à nos enseignants qui accompagnent nos enfants sur les chemins de la connaissance, à nos services municipaux et ses agents.

Merci à nos commerçants, nos artisans, nos entreprises qui apportent emplois et services. Merci aussi aux petits lutins qui agrémentent nos espaces publics, à nos musiciens, anciens ou nouveaux qui nous accompagnent lors des diverses cérémonies.

L'agenda 2018, qui vient de vous être distribué grâce à la participation des commerçants, artisans et entreprises est un guide précieux qui vous apportera toutes les précisions indispensables.

Merci à vous tous, qui faites de notre commune un lieu de solidarité et de fraternité dans le respect de notre diversité et de nos convictions.



Serge Rossière-Rollin,
Maire de Donnemarie-Dontilly,
Vice-président en charge du Transport
et de la Culture,
de la Communauté de Communes du Bassée-Montois.



Naissances

CAVARÉ Kélya, 21 rue de la Tuilerie, le 14 octobre ; TOUENTI AMADO Kelly, 2 Résidence Saint-Augustin, le 16 novembre ; VIGOUROUX Ryan, 11 Chemin des Fourneaux, le 25 novembre ; BONILLA Lyam, 7 rue Marie Chaubart, le 1^{er} décembre ; AFONSO Chloé, 16 Route de Mons, le 17 décembre.

Décès

JOLIN Jean, 26 rue du Montgras, le 4 novembre ; ROBERDEAU Josette Vve HERMAND, 10 rue Raymond Bellagué, le 14 novembre ; RAPICAULT Marcelle Vve JOURNÉ, 14 rue du Montpensier, le 17 novembre ; GONZALEZ Matilde Vve SANCHEZ, 12 rue du Parc, le 6 décembre ; GAMÉ Sylvain, 12 rue du Parc, le 8 décembre ; BERTOLI Frida Vve ALAMARU, 12 rue du Parc, le 10 décembre ; CAPET Romuald, 12 bis Boulevard d'Haussonville, le 22 décembre ; REUX Raymonde Vve MALATTIA, 12 rue du Parc, le 23 décembre ; PHILIPPON Madeleine Vve KINDELBERGER, 12 rue du Parc, le 29 décembre ; DELGADO Elisa Vve MACHADO, 12 rue du Parc, le 4 janvier ; GARNIER Mauricette, Vve GAMAIN, 12 rue du Parc, le 6 janvier ; ASENSIO Maria Vve FERRAND, 12 rue du Parc, le 13 janvier ; CORSI Marguerite Vve LECANUS, 5 rue Salgues, le 17 janvier ; RUINET Alain, 1 chemin de Villeneuve, le 22 janvier.



C'est en 2014 que, pour la première fois, ce label a été attribué aux communes de moins de 3 000 habitants, répondant à un certain nombre de critères. Notre dossier a été retenu ainsi que celui de quatre autres communes en Seine-et-Marne.

Depuis, de nouvelles communes présentent leur dossier pour l'obtention de ce label. Chaque année, cinq nouvelles communes s'ajoutent aux premières, ainsi, en 2017 nous étions au nombre de 20. Lors de chaque réunion, organisée par Seine-et-Marne Tourisme pour les Villages de Caractère à Fontainebleau, diverses pistes sont étudiées pour la mise en valeur de ces communes. Puis, nous visitons deux communes récemment labellisées, en septembre 2017, ce fut Grez-sur-Loing et Larchant.

Un projet a été retenu, celui d'un concours-photos par les habitants de chaque commune labellisée, amateurs ou professionnels. Un jury sera désigné et choisira, parmi toutes les propositions, une vingtaine de clichés. Des lots seront remis aux lauréats. Les photos sélectionnées feront l'objet d'un tirage grand format et une exposition sera réalisée. Après présentation dans un lieu comme le hall du Conseil Départemental, l'exposition pourra faire le tour des Villages de Caractère qui le souhaiteront.

Les modalités de ce concours seront définies lors de notre prochaine réunion mais il devrait commencer en avril 2018. N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie. Consultez également le site du Conseil Départemental : www.seine-et-marne.fr ainsi que celui de Seine-et-Marne Tourisme : visit.pariswhatelse.fr.

Un agenda des manifestations artistiques organisées dans les Villages de Caractère sera intégré au journal du Tourisme 2018 ou dans le guide des manifestations.

Dans notre dernier bulletin municipal, nous vous annoncions la naissance de l'Office de Tourisme de Donnemarie-Dontilly, rue René Cassin. Hélas, il n'aura duré que l'espace d'un été. Depuis la création de la Communauté de Communes Bassée-Montois comprenant 42 communes, certaines compétences lui ont été dévolues. Celle du tourisme, de la petite enfance entre autres, en font partie. Au vu des chiffres de fréquentation de notre Office de Tourisme et de celui de Bray-sur-Seine (96 personnes à Donnemarie-Dontilly et 278 à Bray-sur-Seine) la décision a été prise de supprimer l'Office de Tourisme de Donnemarie-Dontilly. Dans l'attente de la construction d'un bâtiment dédié : projet de la Maison du Bassée-Montois à Mouy-sur-Seine qui verra le jour dans quelques années, il a été acté de mettre en place un unique Office de Tourisme Bassée-Montois (antenne de l'Office de Tourisme Intercommunautaire). Celui-ci sera situé au sein de la Maison des Services au Public de Bray-sur-Seine.

Cependant, comme le savent tous les donnemaritains, notre patrimoine bâti civil et religieux, nos chemins de randonnées, de trails... attirent de plus en plus de touristes. La création d'un point d'accueil, pour les touristes dans notre commune, a été proposée par notre Maire, Serge Rossière-Rollin. N'ayant plus de personnel d'accueil, nous faisons appel aux bonnes volontés pour tenir des permanences de 10 h à 12 h les samedis et dimanches matin de juin à mi-septembre 2018. Une formation vous sera dispensée bien entendu. Faites-vous connaître auprès de la mairie. Nous vous en remercions d'avance.

D. Vo Van



LE RETOUR

Le 4 décembre un poids lourd manœuvrait dans la rue de la Porte de Melun pour reculer dans la rue de l'église. Délicate manœuvre puisqu'il a fallu faire déplacer plusieurs voitures afin qu'il accède à l'entrée ouest de l'église Notre-Dame.

Puis les portes arrières du véhicule ont été ouvertes et nous avons pu voir tout au fond Joséphine-Pauline qui paraissait minuscule dans cet énorme camion. Il a fallu pas moins de trois hommes pour la manipuler sur un chariot pour la placer devant le portail et enfin la positionner devant le tableau du Grand Christ en Croix.



Ce n'est que le lendemain, à l'aide de poulies et de cordes, que la cloche, nouvellement réparée et consolidée, a été hissée dans le clocher à côté de ses consœurs.

Bon retour Joséphine-Pauline.

LE GUIDE DU VISITEUR : QUESAKO ?

Depuis 2016, trois documents appelés « guide du visiteur » sont édités par PROVINS TOURISME ENTRE BASSEE, MONTOIS ET MORIN.

Destinés aux touristes, et à tous les Seine-et-Marnais, il concerne les communautés de communes Bassée-Montois, les deux Morin et le Provinois, rassemblant ainsi le tourisme de l'Est Seine-et-Marnais.

Plus précisément pour la Bassée-Montois y sont répertoriés : découverte du patrimoine, animations, hébergement et restauration. Le jardin du cloître de Donnemarie-Dontilly y tient une place de choix avec photo, descriptif, localisation.

Pour 2018, les dates, jours et heures des visites guidées gratuites du jardin médiéval sont indiquées. Notre prochain « Lien » ne paraissant qu'en juin, nous avons souhaité vous les rappeler : les samedis 26 mai, 2, 9, 16, 23 et 30 juin de 14 h 30 à 18 h 30. Dans le cadre de l'opération « Couleur Jardin » du C.A.U.E. de Seine-et-Marne, les visites ont une durée d'environ une heure.

Le Ministère de la Culture organise les « Rendez-vous au jardin » auxquels notre commune est inscrite et les visiteurs viennent durant les trois jours prévus soit le vendredi 1^{er} juin, le samedi 2 juin et le dimanche 3 juin aux mêmes horaires.

Sans oublier les journées européennes du patrimoine qui accueillent également les touristes intéressés par les plantes médicinales cultivées au Moyen Âge, la visite de la petite chapelle funéraire dans le cadre de notre ensemble paroissial église Notre-Dame, galerie de cloître et sur l'ancien cimetière, le jardin médiéval reconstitué en 1998 par Christophe Grunenwald.



D. Vo Van

SOIREE FLUO A DONNEMARIE-DONTILLY

Le 7 octobre 2017, bon nombre de donnemaritains sont venus se replonger dans l'ambiance des années 90. Parés d'accessoires ou de vêtements fluo, après s'être restaurés au buffet mis à leur disposition, ils ont dansé jusqu'au bout de la nuit sur des standards qui les avaient accompagnés durant leur jeunesse.

Merci à l'équipe d'animation pour l'organisation et merci à tous les participants qui ont fait de cette soirée un succès.

UN ENFANT, UN JOUET 2017



Pour cette année supplémentaire de participation à l'opération « un enfant, un jouet » organisée par le club Top moto 77 ainsi que la Croix Rouge, les habitants de Donnemarie ont été nombreux à accueillir le cortège Place des Jeux.

Malgré un froid assez intense et des routes glissantes peu propices à la balade champêtre, ce n'est pas moins de 140 bolides qui sont arrivés vers 10 h 45. C'est au milieu de ces motos plus belles les unes que les autres et dans un rugissement important de moteur que se déroula la collecte des jouets.



Nous remercions les habitants de Donnemarie pour leur présence toujours plus importante au fil des ans et également pour leur générosité sans faille.

REPAS DES ANCIENS

Comme chaque année, nos aînés ont la joie de se retrouver pour partager le repas de fin d'année. Comme à l'accoutumée, le groupe Depreytère notre traiteur, a mis les petits plats dans les grands et a ravi tous nos convives.

L'animation a été assurée cette année par M. Batisse accompagné d'un accordéoniste. Ils ont permis à tous de passer un bel après-midi de danse et de convivialité.

LE 9 DECEMBRE DONNEMARIE A ACCUEILLI LE PERE NOEL

Une fois de plus le Père Noël n'a pas oublié Donnemarie-Dontilly.

Il nous a tous donné rendez-vous à la salle Polyvalente pour assister au spectacle de magie « Magic Flash » ainsi qu'un spectacle de lumières parfaitement adapté à la magie de Noël qui a enchanté petits et grands.



Mais le point d'orgue de cet après-midi fut l'arrivée du Père Noël avec qui chaque enfant a pu parler et faire des photos souvenirs. Puis un goûter a été offert à tous les enfants qui repartirent enchantés.

P. Girault

CONCERT DE NOEL DE LA CHORALE DU MONTOIS ET DU PROVINOIS

C'est un rendez-vous incontournable de ces fêtes de fin d'année qui s'est déroulé le 22 décembre, j'ai nommé : le Concert de Noël interprété par la Chorale du Montois et du Provinois. Il en est pour preuve que chaque année la fréquentation est de plus en plus importante. Les morceaux choisis par le chef de Chœur Fabrice Sansonneti ont permis une fois encore à l'assistance de voyager à travers le monde le temps de ce récital. Comme à l'accoutumée, l'ambiance de ce concert a été particulièrement conviviale.

Ensuite tout le monde fut cordialement invité dans la salle du Conseil pour boire un vin chaud offert par Familles Rurales Trait d'Union du Montois et déguster des gâteaux confectionnés par les membres de la Chorale.

DECORATION DE LA HALLE ET DE LA COMMUNE



La tradition est bien préservée, notre village s'allume de mille feux pour la fin de l'année.

La halle, elle, comme d'accoutumée, en passant dans les mains de Madame Vinardi, MM. Davoigneau et Vernin est, une fois de plus, splendide. Nous les remercions pour le travail et les heures passées à tout installer.

N'oublions pas non plus nos employés communaux pour la création de nouvelles guirlandes effectuées par leurs soins et l'installation dans toute la commune.

Nous remercions également tous nos concitoyens qui chaque année décorent leurs propre habitation et contribuent à ce que notre village ait un véritable air de fête en cette fin d'année. Merci à vous tous.

P. GIRAULT

58^{ème} CONCOURS DEPARTEMENTAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Dans une salle comble le 4 novembre au Mée-sur-Seine, M. Patrick Septiers, Vice-Président du Département et Président de Seine-et-Marne Tourisme, a procédé à la remise des fleurs d'or, de vermeil, de bronze ou d'argent ainsi que des bons pour des cadeaux. Le nom de notre commune a été cité onze fois.

Pour la fleur de Vermeil : Mmes Edwige Auger, Maria Dupin, Simone Santerre, Francine Roufosse, MM. et Mmes José Coelho, Charles Godron,

Fleur d'Argent : MM. et Mmes André Grandrue et Manuel De Castro

Fleur de Bronze : M. et Mme Didier Aubouin

Dans le cadre des particuliers distingués par une fleur d'honneur et anciens premiers prix et membres de l'Amicale du fleurissement, un Donnemaritain a été appelé M. Alain Brocanello.

La commune de Donnemarie-Dontilly, quant à elle, s'est vu décerner par le jury départemental la fleur d'Honneur et reçu les plus vives félicitations.

Lors des vœux du maire et de son conseil municipal, chacun des participants sélectionnés a reçu un diplôme ainsi qu'une plante pour les efforts d'embellissement de notre commune.

Sachez que chaque année, au mois de mai, ce concours départemental est reconduit et que chaque Donnemaritain peut inscrire en mairie son jardin, son balcon, ses fenêtres ou potagers fleuris.



D. Vo Van



"En 2017, 3 commerces supplémentaires se sont ouverts à Donnemarie-Dontilly :

Optiké-Vous Opticien, Ficelle et Coquelicot Fleuriste, et Pil'Poil toiletteur pour chiens. Carole, Séverine, Isabelle et Aurore, gérantes respectivement de ces 3 boutiques, rejoignent également notre association.

Nous avons fêté nos "1 an" au mois de novembre ce qui nous a permis de faire le point sur toutes les animations organisées durant l'année.



Celles-ci ont toujours été très bien accueillies et surtout nous encourageant à continuer.

Nous apprenons de toutes ces expériences et nous essayons de plaire à toutes les générations.

Nous sommes là pour faire vivre notre commune et que les commerçants ne soient pas oubliés.



**Date de la Brocante
le dimanche 2 septembre 2018.**

Cette manifestation occupera les places et rues suivantes :

Rue des Ecoles, Avenue du Ralloy (entre les rues Bellagué et de la Glacière), rue Raymond Bellagué, rue Marie Chaubart, rue du Four, rue Bernard Duplessis, Place du Marché, Place des Jeux (de la poste à la rue Cassin), rue René Cassin, rue Jean de Brion, Boulevard de l'Auxence.

Pour les habitants et commerçants des rues où a lieu la brocante (voir les rues nommées ci-dessus) : **Inscriptions du 28 mai au 30 juin inclus.**

Le Foyer Rural sera intransigeant sur cette date limite, ensuite, les emplacements seront attribués aux premiers inscrits.

Pour toute personne habitant à l'extérieur du périmètre de la brocante : inscriptions du 1^{er} juillet au 27 août.

Toute inscription reçue hors délai sera automatiquement refusée.

Les dates de fermeture du Foyer Rural durant les vacances d'été vous seront communiquées dans le prochain bulletin municipal et sur le site internet du Foyer Rural.

Nous vous rappelons que toutes les inscriptions sont faites obligatoirement au Foyer Rural aux heures d'ouverture avec paiement obligatoire à la réservation. N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité.

Pour ceux qui le désirent, vous pouvez télécharger et remplir un bulletin d'inscription ainsi que consulter le règlement de la brocante sur notre site internet.

Tarifs Brocante :

Habitants de la Commune : 3 € le mètre
Extérieurs à la Commune : 4 € le mètre.

Pour nous contacter :

Foyer Rural 1^{er} étage de la Mairie 77520
Donnemarie-Dontilly
Tél. : 07 82 95 50 13

Heures ouverture : lundi et samedi : 8 h 30 - 12 h – mercredi 13 h 30 - 18 h 30

Email : foyrural77520@free.fr

Site internet : www.foyrural77520.fr

Le bureau



Musique dans le Montois

À l'école de musique, les cours, individuels et collectifs, ont repris depuis la rentrée scolaire, mais on peut s'y inscrire tout au long de l'année.

- Les cours individuels sont proposés aux enfants – dès le début de l'école primaire – et aux adultes qui peuvent ainsi apprendre à jouer du piano, de la guitare classique ou électrique, de la flûte à bec ou traversière, de la batterie et des percussions, du saxophone, de la trompette ou du trombone... Tout cela accompagné de solfège (même pour les adultes qui le souhaitent) pour un apprentissage complet.
- Pour les plus jeunes, dès la maternelle, un atelier d'éveil musical est proposé le mercredi après-midi.
- À partir de 9 ans, un atelier de pratiques collectives (multiclaviers) permet d'apprendre et de découvrir le plaisir de faire de la musique ensemble.
- Les adultes, sans formation musicale, peuvent, à tout moment, rejoindre l'ensemble vocal « Décontrasté.e.s » ou le groupe de batucada (percussions brésiliennes) Sambahaboum...

Le 7 décembre 2017 a eu lieu l'assemblée générale durant laquelle le bureau a été renouvelé. Présidente : Jennifer Favorel, Vice-Présidente : Laurence Valentini Mercier, Secrétaire : Isabelle Gonzalez, Trésorière : Carine Lorenzoni.

N'hésitez pas à rejoindre le conseil d'administration pour faire vivre l'association.

Ne manquez pas nos deux prochains rendez-vous :

- L'ensemble vocal « Décontrasté.e.s », dirigé par Marion Vincent-Royol se produira de nouveau avec l'ensemble « Les Chants du voyage » dirigé par Mariette Girard, cette fois à La Chapelle Gauthier, le 4 février prochain.
- L'audition des élèves de l'école de musique aura lieu le dimanche 25 mars à partir de 15 h à la salle polyvalente.

Pour tout renseignement complémentaire (tarifs, lieux, horaires...), n'hésitez pas à nous contacter :

ecoledemusiquemb@gmail.com.

Site internet :

www.ecolemusique-montoisbassée.fr

Échiquier du Montois



- L'Échiquier du Montois organise son 30^{ème} tournoi, le dimanche 25 mars à 13 h 45, à la salle René Cassin.
- Ce tournoi gratuit est ouvert à toutes et tous, que vous soyez débutant(e)s ou expérimenté(e)s.
- Vous pouvez, vous préinscrire par SMS au 06 17 05 09 83 / par courriel echiquierdumontois@yahoo.com.
- Nous vous rappelons que le club d'échecs est ouvert tous les mardis (hors vacances scolaires) de 18 h à 19 h au 1^{er} étage du foyer communal de Donnemarie-Dontilly.
- Nous aurons toujours plaisir à vous y accueillir.

LE LIEN

Publication de la Mairie de
Donnemarie-Dontilly
Directeur de la publication : le Maire
Impression : Saxoprint



Amicale Boulistes du Montois



Le concours disputé en tête à tête du 24 septembre a réuni 38 joueurs, la victoire est revenue à M. MASSON Stéphane devant BRETON Yves troisième CHENEVIERE Guy.

Le 1^{er} octobre, concours en doublette formée, 40 joueurs, victoire de la doublette FOULQUIER Sandra/MATHIEU Jean-Antoine devant BRETON Yves et JACKY, troisième ROBINOT Dany et CHENEVIERE Guy.

Le 15 octobre concours en triplette formée, 48 joueurs, victoire de la triplette MAIRE Michel/ROBINOT Dany/CHENEVIERE Guy devant FOULQUIER Sandra/SILVAIN Christophe/MATHIEU Jean-Antoine, troisième MASSON Stéphane /CHENEVIERE Cathy /DENEUCHATEL Nicolas.

Le 22 octobre, concours à la mêlée tournante, 40 joueurs, victoire de MASSON Stéphane devant CHENEVIERE Guy et PELLETIER Julien.

Le 28 octobre, le concours pour les coupes du président a vu la participation de 31 personnes, les coupes ont été remportées par Mme PELLETIER Martine pour les dames et Mr ROBINOT Dany.

La remise des récompenses a eu lieu le même jour suite au classement final de la saison.

Le 4 novembre, nous avons dégusté notre repas de fin d'année au restaurant cabaret LE PHILADELPHIA à SAMOIS, très bonne soirée.

Le 25 novembre assemblée générale à la mairie, un nouveau bureau a été constitué

suite à la démission de MERCIER Thierry, COQUILLAT Alain le remplace. Président : CHENEVIERE Guy, trésorier : GOBINOT Jean-Luc, secrétaire : PELLETIER Fabrice. Membres : COQUILLAT Alain et NOPPE Gérard.

Le premier concours d'hiver a eu lieu le dimanche 17 décembre. Il a réuni 36 joueurs et a été remporté par NOPPE Gérard devant VANDEVELDE Olivier, troisième BRETON Yves.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter le dimanche après-midi ou le jeudi après-midi sur le terrain de pétanque Boulevard de l'Auxence, ou par téléphone au 06.71.88.25.97.

G. Cheneviere

Familles Rurales Association du Montois

Nous présentons à toutes et tous nos vœux les meilleurs pour l'année 2018.

Nous tenons à signaler que la référence de notre association, dans l'agenda communal de 2018, est erronée. Notre adresse courriel est fram.gym@free.fr et la correspondante est Madame ARLAIS Françoise **tél. 06 83 32 82 35**.

Gym et form poursuit ses activités avec une **modification d'agenda**.

Quatre cours sont assurés dans la salle polyvalente de Donnemarie-Dontilly :

GYM adultes - jeudi de 20 h 15 à 21 h 15

GYM séniors - mardi de 9 h 30 à 10 h 30

STRETCHING - mercredi de 10 h à 11 h

STEP - lundi de 20 h à 21 h.

Venez nous rejoindre, un cours d'essai vous sera proposé.

Les cours sont animés par Marie-Christine, animatrice diplômée.

J. Jolin

Au seuil de l'année 2018, nous vous présentons nos vœux les plus sincères de santé de bonheur, une Année riche en « faits marquants » la belle Histoire de notre beau Pays Bassée-Montois

Ces vœux s'adressent aussi à l'ACréDéPô car nous sommes tous concernés. Le précédent bulletin vous présentait, déjà, le bilan de l'évolution des projets du Pôle Culturel au cours de l'année 2017 et le calendrier de l'année 2018. Une fois encore « tout est sur des rails » :

1. la restauration-reconversion de l'église de la Butte Saint-Pierre en Pôle culturel

2. les animations à venir au bénéfice du [Patrimoine](#) de l'[Histoire](#) et du [Tourisme](#).

Mais rien n'est joué d'avance, il faut rester vigilant, tout est fragile aussi bien sur le plan prévisionnel que politique mais aussi l'évolution de la vie ! Deux membres de l'association ainsi que le conjoint d'une administratrice sont disparus cette année. Il faut accueillir de jeunes adhérents !

L'ACréDéPô existe depuis le 26 novembre 2009, cela fera donc dix ans en 2019. N'oublions pas que cette date coïncide avec la disparition dramatique de notre regrettée Florence Frey alors Conseillère Municipale et membre particulièrement active du « [Chœur du Montois et du Provinçois](#) ». Elle souhaitait, à terme, créer un [Festival de Chorales du Montois](#), nous avions alors repris son idée en disant que ce festival se ferait dans l'église de la Butte Saint-Pierre reconvertie en Pôle Culturel.

Mobilisons-nous, venez nous rejoindre pour nous aider à réaliser ce projet qui nous tient à cœur et qui en vaut la peine, il y a tant à faire.



A. Thiriot-Thoret
Président

Contact 06 86 28 12 36

Revenons sur les travaux de recherches historiques de la Délégation.

Lors du précédent bulletin, « Le Lien n°114 », il vous était présenté la seconde partie de l'église de Donnemarie-Dontilly, fleuron de notre patrimoine bâti, à savoir son architecture vue de l'extérieur. Ce bulletin vous présente son architecture intérieure.

L'ARCHITECTURE DE NOTRE-DAME VUE DE L'INTERIEUR

[La grande nef](#) : un visiteur, non averti, est en général surpris en entrant dans l'église par l'allure élancée de son architecture. Les murs gouttereaux de 17 mètres de haut et la voûte en croisées d'ogive frappent incontestablement. Les galeries courent à deux hauteurs, la plus basse prend sur les côtés formés de quatre travées et au-dessus du portail. L'allure d'un élégant triforium-aveugle est inattendue pour une église de petit bourg. Son chevet plat rappelle celui de l'Abbaye cistercienne de Preuilly, son aînée d'un siècle. Au-dessus du passage Champenois, sous l'effet des riches couleurs de sa grande rosace et de ses trois fenêtres à vitraux, la clarté exceptionnelle du chœur, produit une impression saisissante.

Cette grande rosace a fait l'objet de plusieurs thèses d'étudiants au cours du XX^{ème} siècle. Elle est constituée d'un oculus central entouré de deux couronnes concentriques de huit et de seize médaillons. Maintes fois restaurée au cours des siècles, il ne reste plus maintenant, que les huit médaillons de la couronne intermédiaire datant authentiquement de la fin du XII^{ème} siècle et du début du XIII^{ème} siècle. L'oculus ou médaillon central, datant du XIX^{ème} siècle est consacré au couronnement de la Vierge a été volé à la fin du XX^{ème} siècle alors qu'il était déposé pour restauration. Il est maintenant remplacé par un vitrail au même motif que ceux des seize de la périphérie de la rosace (*selon certains chercheurs, un médaillon, provenant fort probablement de cet oculus aurait été retrouvé récemment dans une collection privée étrangère*). Les médaillons médiévaux représentant des scènes de la résurrection des morts et de leur jugement sont d'un grand intérêt. Les médaillons extérieurs et celui de l'oculus central ne montrent plus que des feuillages verts et rouges de facture actuelle sans grand intérêt.



*Galerie du fond de la nef centrale et triforium
aveugle vers le collatéraux nord et sud
© D. Vo Van*

Le bas-côté sud : restauré à la fin du XX^{ème} siècle, il a retrouvé son éclat originel du XII^{ème} relativement homogène, il ne manque pas d'allure derrière sa grille monumentale du XVII^{ème}. La chapelle située dans l'abside était vouée au culte de Saint Joseph. L'autel a été supprimé remplacé par les fonts baptismaux en pierre de l'église de la Butte Saint-Pierre maintenant désacralisée. On remarque sa piscine encastrée avec son arcature trilobée reposant sur deux colonnettes à chapiteaux caractéristiques. On y voit aussi au pied de la muraille intérieure supportant la paroi nord de la tour, un arc en plein cintre ouvrant sur une chambre maçonnerie et comblée de matériaux d'apport, élément curieux mis à jour au cours des travaux exécutés en 1975 (*est-ce là l'entrée des caves que reçut l'ordre de boucher l'entrepreneur chargé de « conforter » la tour en 1700 ? l'avenir le dira peut-être.*).

Le bas côté nord : lui n'est pas encore restauré. En tête de l'abside, la chapelle de la Vierge, fermée par une grille monumentale comme celle de St Joseph. Elle est voûtée en ogive à peine marquée. Voûte et muraille gardent des traces ornementales très XVIII^{ème}. Une fenêtre, dissimulée dans les cordons supérieurs de l'architecture ornant la niche située derrière et au-dessus de l'autel, éclaire une statue de la Vierge. A l'arrière du collatéral des fonts baptismaux en bronze décoré, dont le couvercle très ouvragé ne manque pas d'attirer le regard.

Le cloître : il n'est pas possible de quitter Notre Dame sans faire le tour du cloître au bout duquel se trouve l'ancienne chapelle Sainte Quinette, qui le jouxte au nord. C'est incontestablement l'emplacement de l'ancien cimetière. L'origine des éléments qui le constituent est fort controversée. Certains prétendent qu'il provient du réemploi d'arcades ayant appartenu aux installations de l'ancien couvent.



*Chevet plat à trois fenêtres de la nef centrale,
passage champenois et grande rose
© D. Vo Van*

Mais laissons là ces controverses qui feront l'objet d'un prochain article. La partie centrale du cloître est devenue un jardin médiéval depuis la fin des années 1990. Créé par Christophe Grunenwald, il contient des plantes médicinales à l'initiative de la municipalité de Gérard Masson et des suivantes jusqu'à nos jours. C'est un bien précieux de notre patrimoine faisant partie de la qualification de notre Village en « Village de caractère »

Alain Thiriot-Thoret
Délégué territorial
Tél. : 06 86 28 12 36

Chœur du Montois et du Provinois

Une belle année 2018 s'annonce...

Elodie FAAS (présidente), Colette CAURIER (accompagnatrice), Fabrice SANSONETTI (chef de chœur) et nos 57 choristes adressent leurs meilleurs vœux aux Donnemaritains et à tous nos sympathisants.

Après une année 2017 riche en événements marquants, notamment ceux du dernier trimestre avec notre 3^{ème} Concert d'Automne en l'église St Ayoul de Provins, et les concerts de Noël, dont celui de Donnemarie avec la surprise du chef : « Mexico » de Luis Mariano, notre chœur entame 2018 avec un gros programme de répétitions, afin de se produire lors d'événements de première grandeur :

- Concert RETINA le 31 mars au Grand Théâtre de Provins
- Concert en l'église de Gravon le 5 mai
- Fêtes médiévales de Provins les 9 et 10 juin
- Grande célébration orphéonique (multi-orchestres et multi-chorales) à l'Ecole d'Officiers de la Gendarmerie de Melun le 8 septembre (précédée de plusieurs grandes répétitions dans différents lieux de Seine et Marne)

Nous recrutons toujours (basses et ténors surtout). Renseignements et inscriptions auprès de notre secrétaire Nicole Deplanche : 06 86 34 93 97. Répétitions tous les mercredi soir, en alternance, à Donnemarie/Provins.

Pour les hésitants : les anciens sont là pour vous conseiller et vous aider et vous confirmer que chanter en groupe procure de grandes joies et le plaisir - tant personnel que partagé - de progresser très vite et en toute amitié, au travers d'un répertoire éclectique.



22 décembre 2017 à N-D .de Donnemarie : concert de Noël

Conseil Municipal du 19 octobre

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, M. GRISETTO excusé et représenté par Mme MONPOIX, Mme MONPOIX, M. GIRAULT, Mme VO VAN, MM. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN, Mme BOUGEANT, M. POTEAU, Mme MULLIEZ, M. BEAUSSART, Mmes MOULET, LETERRIER, M. ARLAIS, Mme PIRSON.

Absents : M. DESANTIGNY, Mmes ESPOSITO, LAFOSSE Karine, MM. LEBAS, ONDOA BELINGA, M. MENEZ excusé et représenté par M. ARLAIS, Mme MINASSIAN.

RÉGULARISATION CESSION CHEMIN RURAL N° 27 DIT « ANCIEN CHEMIN DE BRAY »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'en 1965, les Etablissements NALET ont demandé :

- A la commune de Dontilly, de leur céder la moitié du Chemin Rural n° 27 (chemin limite de communes avec SIGY) traversant leur propriété,

- A la commune de Sigy, un échange entre la moitié du Chemin Rural n° 27 et une partie des parcelles C 253, 256 et 257 leur appartenant en limite de propriété.

Le prix fixé a été payé à la commune de Dontilly mais la vente n'a jamais été régularisée par acte authentique. Monsieur NALET Philippe désirant vendre sa propriété, il convient à présent de faire le nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ **DECIDE** la désaffectation du chemin rural n° 27 dit « Ancien chemin de Bray » d'une superficie de 417 m²,

⇒ **CONFIRME** la cession du chemin aux Etablissements NALET au prix de 1 franc le m² (payé en 1965),

⇒ **DIT** que tous les frais afférents à cette régularisation seront à la charge de l'acheteur,

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente authentique à recevoir par Maître MARECHAL.

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITÉ 2016-2017 ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE L'AUXENCE ET ÉCOLE DE LA BUTTE SAINT-PIERRE

Considérant la répartition des dépenses de fonctionnement 2016-2017 des écoles maternelle et élémentaire entre les communes de résidence des familles et Donnemarie-Dontilly,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DETERMINE** le coût d'un élève, sachant que le nombre d'élèves pour l'année 2016-2017 à l'école élémentaire de l'Auxence était de 216, soit :

$$\frac{133\,019.44\,€}{216\text{ élèves}} = 615.83\,€$$

- **DETERMINE** le coût d'un élève, sachant que le nombre d'élèves pour l'année 2016-2017 à l'école maternelle de la butte Saint Pierre était de 122, soit :

$$\frac{157\,431.74\,€ - 7\,376.93\,€}{122\text{ élèves}} = 1\,229.96\,€$$

BAIL COMMERCIAL « ANCIENNE GARE » RUE DE SIGY

Vu le courrier de Madame RAMSAY Corinne demandant la résiliation de son bail au 30 septembre 2017,

Considérant que Monsieur le Maire a reçu plusieurs éventuels repreneurs, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ **EST FAVORABLE** à la location par bail commercial du local sis 25 rue de Sigy à la SARL FICELLE ET COQUELICOT, à compter du 20 octobre 2017.

⇒ **DECIDE** de louer le local pour un montant de loyer de 400 € mensuel.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail commercial à intervenir.

APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ 2016 DU SPANC DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASSÉE MONTAIS

Vu la délibération n°6-01-09-17 27 septembre 2017 du Conseil de la Communauté de communes Bassée-Montois portant approbation dudit RPQS, **Considérant** que le RPQS de l'année 2016 précise que le territoire comprend 11 602 logements (données 2014). Parmi eux, 3902 habitations sont en assainissement non collectif. 3509 installations ont été contrôlées avec un taux de conformité de 37.6 % (34.6 % en 2013, 35.4 % en 2014, 36.7 % en 2015), Le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins une abstention :

✓ **APPROUVE** le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de communes Bassée-Montois. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

CRÉATION EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS INCOMPLET

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps incomplet à raison de 26 heures, en raison des besoins des services techniques et du non-renouvellement d'un contrat aidé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ **DÉCIDE** la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à raison de 26 h hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2018. L'échelle de rémunération sera celle du grade d'Adjoint Technique de l'indice brut 347 à l'indice brut 407.

TARIFS ENTRÉES SOIRÉES ORGANISÉES PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire précise que la Commission Animation prévoit une ou deux soirées par an, avec repas, organisées à la salle polyvalente, il convient donc d'en fixer les tarifs des entrées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, suit la proposition de la commission animation :

⇒ **FIXE** les tarifs des soirées organisées par la commune à :

- **10 €** pour les + de 12 ans,
- **5 €** pour les – de 12 ans.

⇒ **DIT** qu'en cas de modification des tarifs, une nouvelle délibération annulera celle-ci.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DE LA SALLE POLYVALENTE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle que la commune met la salle polyvalente à disposition de la Communauté de Communes dans le cadre de sa mission en faveur de la petite enfance, à savoir : contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des jeunes enfants en aménageant un espace de rencontres, d'échanges et de jeux pour l'épanouissement de tous (enfants, parents, grands-parents, assistantes maternelles et familiales).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** la Communauté de Communes à jouir de la salle polyvalente à compter du 1^{er} septembre 2017 pour une année, selon un planning défini. La convention sera renouvelée tacitement.

DEMANDES DE SUBVENTIONS DU COLLÈGE POUR SEJOURS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance des programmes détaillés des séjours, a décidé de verser :

⇒ une subvention de **500 €** au Collège pour un séjour en Espagne, pour les élèves de 3^{ème}, du 4 au 10 mars 2018, où les élèves seront hébergés en familles d'accueil,

⇒ une subvention de **500 €** au Collège pour le séjour en Grèce, pour des élèves hellénistes et latinistes, du 20 au 25 mars 2018.

TVA SERVICE DES EAUX

Monsieur le Maire rappelle que, depuis le 1^{er} octobre 2015, un nouveau contrat d'affermage d'eau potable a été signé avec SUEZ EAU France. A la même date, le service des eaux a été assujéti à la TVA. Or, SUEZ a reversé à la collectivité la surtaxe eau en hors taxes. Il convient donc de procéder à une régularisation comptable par une réversion de la TVA du fermier à la collectivité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

⇒ **DEMANDE** la régularisation comptable de la surtaxe d'eau à compter du 1^{er} octobre 2015 avec reversement de la TVA du fermier à la collectivité, selon le tableau ci-dessous :

PERIODE	TITRE	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
01/10 au 30/11/2015	3/2016	12 880.80 €	2 576.16 €	15 456.96 €
01/12/2015 au 30/06/2016	11/2016	48 501.54 €	9 700.31 €	58 201.85 €
SOUS-TOTAL		61 382.34 €	12 276.47 €	73 658.81 €
01/07/2016 au 30/11/2016	3/2017	46 614.58 €	9 322.92 €	55 937.50 €
TOTAL		107 996.92 €	21 599.39 €	129 596.31 €

Cette décision sera entérinée par une délibération budgétaire modificative.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N° 1 DU SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** les modifications suivantes :

Fonctionnement :

- Dépenses : Article 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs + 61 500 €
- Recettes : Article 70111 – Vente d'eau + 61 500 €

INFORMATIONS DIVERSES

● Comité des fêtes

Suite à la réunion Maire/Adjointes début octobre, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un comité des fêtes doit être créé avant le budget 2018.

● Communauté de Communes

Dans le cadre du contrat de ruralité présenté par la Communauté de Communes, un projet de « Pôle Santé » dans notre commune sera proposé.

● SMETOM

Monsieur PASCUAL MARTIN Thierry, délégué au SMETOM, fait part de la dernière réunion. L'implantation des containers enterrés ou semi-enterrés sont à présent pris intégralement en charge par le Syndicat. Nous allons vers une transformation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères vers une taxe « aux poids ». Le broyage des déchets verts est gratuit.

Monsieur le Maire essaie de prendre rendez-vous avec le Président, Monsieur BRAY, afin d'évoquer les problèmes d'entretien du chemin menant à la déchetterie.

● Stationnement

Des stationnements gênants aux abords de l'école élémentaire et dans certaines voies de la commune sont signalés : une vigilance plus accrue sera demandée au garde-champêtre.

Conseil Municipal du 14 décembre

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, M. GRISETTO, Mme MONPOIX, M. GIRAULT, Mme VO VAN, MM. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN, Mme BOUGEANT, M. POTEAU, Mme MULLIEZ, M. BEAUSSART, Mmes MOULET, LETERRIER, M. ARLAIS, Mme PIRSON, M. MENEZ excusé et représenté par M. ARLAIS.

Absents : M. DESANTIGNY, Mmes ESPOSITO, LAFOSSE Karine, MM. LEBAS, ONDOA BELINGA, Mme MINASSIAN.

DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX EXERCICE 2018

Considérant les travaux envisagés en 2018 avec l'aménagement des places du Marché et des Jeux et la transformation d'une grange en ERP sur la Place des Jeux et les préconisations du Service Incendie et de Secours en matière de renforcement du réseau d'eau potable et pour sécuriser en matière incendie le nouvel ERP,

Les opérations suivantes sont décidées :

⇒ Renforcement des canalisations Place du Marché →	Coût : 85 756.62 € HT
⇒ Renforcement des canalisations rues Bertin et Salgues →	Coût : 75 900.83 € HT
⇒ Mise en conformité d'hydrants Boulevard d'Haussonville →	Coût : 19 175.16 € HT
TOTAL	180 832.61 € HT

L'aide financière de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018, est sollicitée à raison de 80 % du montant des travaux soit **144 666.09 €**.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N° 3 DU BUDGET COMMUNAL

Vu le budget primitif et les décisions modificatives 2017, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, apporte les modifications suivantes :

- D - 165 – Remboursement caution	+ 783.00 €
- D - 2111 – Achat terrains nus	+ 62 500.00 €
- D 2135 – Inst. et aménagements de constructions	+ 50 000.00 €
- D 2313 – Constructions	- 50 000.00 €
- D 2315 – Réseaux	- 63 283.00 €

ACHAT DE TERRAINS CHEMIN DU FILOIR

Le Conseil Municipal autorise l'achat de 2 parcelles de terre sises Chemin du Filoir, cadastrées AB 234 d'une superficie de 1 341 m² et AB 235 d'une superficie de 2 380 m², appartenant aux Consorts THIEFFRY pour le prix de **59 536 €**.

L'achat de ces parcelles jouxtant des autres parcelles appartenant déjà à la commune permettront de mener à bien un projet de création d'une résidence pour personnes âgées.

ALIÉNATION TERRAINS ET MAISON CHEMIN DU MONTPOIRIER ANNULATION DE DÉLIBÉRATION

Suite à la décision de la SCI L'EFYM de ne pas poursuivre l'acquisition de terrains bâtis et non bâtis, Chemin du Montpoirier, le Conseil annule sa délibération du 12 novembre.

Une nouvelle offre effectuée par la SCI LES PERRIERES, sise 31 Rue de Provins à MONS-EN-MONTOIS, pour ces mêmes terrains afin d'y implanter une entreprise

avec la construction d'un entrepôt et y créer une quinzaine d'emplois dans le bâtiment a reçu l'approbation du Conseil.

Il s'agit pour mémoire de :

- Parcelle bâtie Section B n° 584 d'une contenance de 82 m² pour un montant de 65 000 €,
- Parcelles non bâties d'une superficie de 2517 m² pour un montant de 20 000 €.

Les locataires de l'habitation sise sur la parcelle B 584 seront maintenus dans les lieux jusqu'au 1^{er} juin 2018. Les frais à venir (notaire, hypothèques...) seront à la charge de l'acheteur.

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À 31 H ET CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS COMPLET

Le Conseil Municipal **DECIDE** la suppression d'un poste d'adjoint technique de 31 h hebdomadaires à la cantine et à l'ALSH, et son remplacement par la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet.



**Le secrétariat de mairie sera
exceptionnellement fermé
le mercredi 7 février**



**Besoin d'informations ou d'aides dans vos démarches
administratives ?**

Un agent communal vous accueille le **jeudi de 9 h à 12 h** et le
vendredi de 14 h à 17 h

A l'Espace Social Municipal (en face la mairie)



A l'attention des propriétaires de chiens

Un peu d'esprit citoyen...

ou quelques petits gestes simples

pour le confort de tous !

Aidez-nous à maintenir la propreté de nos espaces publics en respectant quelques règles simples :

- tous les chiens, petits ou grands, gentils ou pas, doivent être tenus en laisse ;
- les déjections sont interdites sur tous les espaces publics. Des distributeurs de sacs plastiques sont installés sur la Place des jeux, le Boulevard de l'Auxence, Boulevard d'Haussonville et la Butte Saint-Pierre.

Merci de respecter ces quelques usages.

Merci de respecter les jours de collecte et de rentrer vos bacs maximum le soir du passage

Ordures ménagères
les mardis



Tri sélectif
1 jeudi sur 2
Selon le calendrier

ATTENTION AUX VOISINS

Par arrêté préfectoral, l'autorisation d'utiliser des matériels bruyants, est réglementée :

Les jours ouvrables de 7 h à 20 h.

Samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30.

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Lundi, mercredi, jeudi et samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h



à vos agendas

Du 6 au 14 février

Jeu de la Saint Valentin
chez nos commerçants

10 février

Les mille et une voix de la
contrebasse

10 février

Loto

24 février

Paëlla

10 mars

Soirée Jazz

19 mars

Cérémonie souvenir

25 mars

Audition de l'école de
musique

31 mars

Pâques

Du 1er avril au 14 avril

Quinzaine commerciale

2 avril

Carnaval des écoles

Concours de pétanque

8 avril

Repas dansant

4 mai

Cérémonie souvenir

6 mai

Bal musette

8 mai

Cérémonie souvenir

13 mai

Journée pétanque

21 mai

Concours de pétanque

26 mai et 2, 9, 16, 22 et 30 juin

Visite du jardin médiéval

1er 2 et 3 juin

Rendez-vous au jardin

3 juin

VTT, Randonnée Pédestre

9 juin

Kermesse des écoles

11 juin

Don du sang

17 juin

Fête de Pays et des Moulins

22 - 23 juin

Fête de la musique

Retrouvez les renseignements sur le panneau lumineux,
les affiches, le site de la mairie donnemarie-dontilly.fr ainsi que sa
page facebook facebook.com/donnemariedontilly